

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES
VILLE DE MAUBEUGE

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2021 : DELIBERATION N° 146

Affaires Juridiques & Gestion de l'Assemblée
Affaire suivie par Claudine LATOUCHE
☎:03.27.53.76.01
Réf. : C. LATOUCHE / G. GABERTHON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 7 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille VINGT ET UN, le QUATORZE SEPTEMBRE à 18h00

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRÉSENTS : Arnaud DECAGNY - Florence GALLAND - Nicolas LEBLANC - Jeannine PAQUE - Dominique DELCROIX - Annick LEBRUN - Patrick MOULART - Bernadette MORIAME - Naguib REFFAS - Brigitte RASSCHAERT - Nino CHIES - Samia SERHANI - Emmanuel LOCCIOLO - Michèle GRAS - Djilali HADDA - Patricia ROGER - Marc DANNEELS - Myriam BERTAUX - Boufeldja BOUNOUA - Marie-Charles LALY - Robert PILATO - Christelle DOS SANTOS - Jean-Pierre COULON - Malika TAJDIRT - André PIEGAY - Caroline LEROY - Rémy PAUVROS - Marie-Pierre ROPITAL - Michel WALLET - Sophie VILLETTE - Guy DAUMERIES - Inèle GARAH - Jean-Pierre ROMBEAUT - Fabrice DE KEPPER - Angelina MICHAUX

EXCUSÉ(E)S AYANT DONNE POUVOIR :

Myriam BERTAUX pouvoir à Jean-Pierre COULON
Boufeldja BOUNOUA pouvoir à Dominique DELCROIX
Robert PILATO pouvoir à Marie-Charles LALY
Malika TAJDIRT pouvoir à Naguib REFFAS
André PIEGAY pouvoir à Christelle DOS SANTOS
Michel WALLET pouvoir à Rémi PAUVROS

EXCUSÉ(E)S:

ABSENT(E)S:

Inèle GARAH

SECRETAIRE DE SÉANCE : Nino CHIES

OBJET : Déclassement et intégration dans le domaine privé communal de la parcelle P n°279p sise boulevard Maurice Garin

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment les articles :

- L.2121-29 relatif à la clause générale de compétence qui donne au conseil municipal le pouvoir de régler par ses délibérations les affaires de la commune,
- L.2122-21 relatif à l'exécution des décisions du conseil municipal par le Maire,

Vu le code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment les articles :

- L.1 relatif aux biens et aux droits, à caractère mobilier ou immobilier, appartenant aux collectivités territoriales,
- L.2111-1 relatif aux biens constituant le domaine public des personnes publiques,
- L.2141-1 relatif à la sortie des biens du domaine public des personnes publiques suite aux actes de désaffectation et de déclassement,
- L.3111-1 relatif aux principes d'inaliénabilité et d'imprescriptibilité des biens relevant du domaine public des personnes publiques,

Vu la délibération n° 145 du 14 septembre 2021 relative à la désaffectation de la parcelle P n°279p sise boulevard Maurice Garin,

Vu l'avis favorable de la Commission « Culture, Patrimoine, Urbanisme, Logement et Rénovation Urbaine » en date du 07 septembre 2021,

Considérant qu'en vertu des termes de l'article L.2141-1 précité : « *Un bien d'une personne publique mentionnée à l'article L.1, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement.* »,

Considérant, eu égard aux dispositions de l'article précité, qu'il appartient à la seule collectivité propriétaire d'un immeuble de constater qu'il n'est plus affecté en fait à la destination d'intérêt général qui était la sienne, et d'acter de son déclassement de son domaine public,

Qu'en outre, le domaine public est inaliénable et imprescriptible, sauf à prononcer sa désaffectation et son déclassement dudit domaine, pour en disposer,

Considérant que l'acte de déclassement, qui extrait le bien du domaine public, est un préalable obligatoire à la vente,

Que l'immeuble en cause faisant partie ipso facto du domaine public, a fait l'objet d'une désaffectation, constatée par la délibération susvisée,

Qu'il appartient à la seule Commune de Maubeuge de prononcer son déclassement, préalable obligatoire, pour permettre l'intégration dans le domaine privé communal de la Commune de Maubeuge,

Que n'étant plus affectée à l'usage du public, il y a lieu :

- De prononcer son déclassement du domaine public de la Ville de Maubeuge
- En conséquence de l'intégrer dans le domaine privé de cette dernière.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **Prononce** le déclassement du domaine public communal et l'intégration dans le domaine privé de la Commune de Maubeuge de la parcelle P n°279p, d'une surface de 88 m², située boulevard Maurice Garin, le long du parking public face à l'entrée principale de l'hôtel de ville.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,



Arnaud DECAGNY

Transmis en Sous-Préfecture le : 27 SEP. 2021
Affiché le : 04 OCT. 2021
Notifié le :



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Maubeuge

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	D146_2021
Date de la décision :	2021-09-14 00:00:00+02
Objet :	Déclassement et intégration dans le domaine privé communal de la parcelle P n°279p sise boulevard Maurice Garin
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	3.5 - Autres actes de gestion du domaine public
Identifiant unique :	059-2 15903923-202 10914-D146_2021-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
059-215903923-20210914-D146_2021-DE-1-1_0.xml	text/xml	931
Nom original :		
D146 D__classement et int__gration DPC parcelle sise bd Maurice Garin.pdf	application/pdf	500943
Nom métier :		
99_DE-059-215903923-20210914-D146_2021-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	500943

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'être postée	27 septembre 2021 à 16h24min14s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	27 septembre 2021 à 16h24min21s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Gaetane GABERTHON
En attente de transmission	27 septembre 2021 à 16h24min22s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	27 septembre 2021 à 16h24min25s	Transmis au MI
Acquittement reçu	27 septembre 2021 à 16h29min35s	Reçu par le MI le 2021-09-27

